



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 8 août 2017 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme  
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M.Michel Barbeau, trésorier en  
remplacement du directeur général  
M<sup>e</sup>Antoine Banville, greffier adjoint

Sont absents :

M<sup>me</sup> la conseillère : Josyane Desjardins

M. le conseiller : Renald Corriveau

M. le directeur général Stéphane De Serre  
M<sup>me</sup> la greffière Chantal Bergeron

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
  - 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 juillet 2017 et de la séance ordinaire du 11 juillet 2017
3. Affaires du Conseil
4. Règlements
  - 4.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement n° 660-1 modifiant le règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires
  - 4.2 Avis de motion et présentation du projet de Règlement n° 1006-99-4 modifiant le règlement n° 1006-99 relatif aux chiens et autres animaux - Parc d'exercices canin
  - 4.3 Avis de motion et présentation du projet de Règlement n° 1008-09-6 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
  - 4.4 Avis de motion - Règlement n° 902-2 modifiant le règlement de lotissement n° 902 de façon à modifier les dispositions applicables à une rue sans issue de type tête-de-pipe



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 4.5 Avis de motion - Règlement n° 904-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 de manière à modifier l'article 16 relatif au délai de validité d'une résolution
- 4.6 Avis de motion - Règlement n° 908-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures n° 908 de manière à modifier l'article 17 relatif au délai de validité d'une résolution
- 4.7 Adoption - Projet de règlement n° 902-2 modifiant le règlement de lotissement n° 902 de façon à modifier les dispositions applicables à une rue sans issue de type tête-de-pipe
- 4.8 Adoption - Projet de règlement n° 904-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 de manière à modifier l'article 16 relatif au délai de validité d'une résolution
- 4.9 Adoption - Projet de règlement n° 908-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures n° 908 de manière à modifier l'article 17 relatif au délai de validité d'une résolution
- 4.10 Adoption - Règlement n° 900-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme n° 900 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon
- 4.11 Adoption - Règlement n° 901-12 modifiant le règlement de zonage n° 901 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon
- 4.12 Adoption - Règlement n° 901-7 modifiant le règlement de zonage n° 901 relativement aux zones I-412, I-414, I-415, I-418 et la création de la zone I-426
5. Communications
6. Direction générale
7. Environnement
  - 7.1 Paiement à Les Compteurs Lecomte Ltée du décompte n° 13 pour l'acquisition de compteurs d'eau
  - 7.2 Adoption d'un Système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels pour l'étude et l'optimisation du fonctionnement des stations de pompage
  - 7.3 Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de lecture de données des ouvrages de surverse
8. Greffe et affaires juridiques
  - 8.1 Réclamation - Remplacement de la conduite publique d'égout sanitaire au 154, rue Principale Sud
  - 8.2 Paiement des honoraires professionnels à Bélanger Sauvé
  - 8.3 Autorisation au Service des affaires juridiques et du greffe à prendre les procédures nécessaires en recouvrement de créances dans le dossier 62926
9. Informatique
10. Loisirs



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 10.1 Reconnaissance d'un organisme supra local - Escadron 783 Roussillon
- 11. Parc, espaces verts et aménagement public
  - 11.1 Octroi de contrat pour la fourniture de panneaux signalétiques et de bancs extérieurs
  - 11.2 Paiement n°1 à Paysagiste ARF pour services rendus dans le cadre du contrat d'entretien paysager et plantation 2017-2018
- 12. Ressources humaines
  - 12.1 Embauche d'une préposée à la trésorerie et à la réception surnuméraire
  - 12.2 Embauche d'une adjointe administrative polyvalente
  - 12.3 Embauche de préposés aux loisirs pour la saison estivale 2017
- 13. Sécurité publique
- 14. Travaux publics
  - 14.1 Paiement à Excavation Jonda inc. du décompte n° 1 pour des travaux d'infrastructures pour la construction de la rue de l'Harmonie
  - 14.2 Aménagement d'une station de vélo - Autorisation de financement par le fonds de parc
  - 14.3 Vente de la rétrocaveuse - Rejet des soumissions
- 15. Trésorerie
  - 15.1 Approbation de la liste des comptes à payer de juillet 2017
  - 15.2 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
  - 15.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
  - 15.4 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
- 16. Urbanisme
  - 16.1 Demande de dérogation mineure - 133, rue Dulude
  - 16.2 Demande de dérogation mineure - futur 22, rue Principale Sud
  - 16.3 Demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle - futur 22, rue Principale Sud / PIIA de la zone H-210
  - 16.4 Demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure - 32, 2e Avenue / PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
  - 16.5 Demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle - 4, rue Demers / PIIA de la zone H-321
  - 16.6 Demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure - 10, rue Industrielle / PIIA de la zone I-405
  - 16.7 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 53, boulevard Georges-Gagné Sud / PIIA de la zone C-202



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

16.8 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 10B, boulevard Georges-Gagné Sud / PIIA de la zone C-215

16.9 Participation à la formation Zones de contraintes naturelles et aménagement du territoire : Nos CCU sont-ils à jour ?

17. Affaires nouvelles

18. Dépôt de documents

19. Période d'intervention des membres du Conseil

20. Période de questions

21. Levée de la séance

**284-17**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**285-17**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 11 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**286-17**

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT N° 660-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 660 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Il est procédé à la présentation du projet de Règlement n° 660-1 modifiant le Règlement n° 660 dont une copie a été remise aux membres du conseil municipal. Ce règlement vise à autoriser les contremaîtres et les coordonnateurs aux loisirs à faire des dépenses n'excédant pas 2 000 \$, à augmenter la limite de la carte d'achat à 2 000 \$ et à abroger la liste détaillée des comptes énumérés aux paragraphes 4.10.1 à 4.10.29.

AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 660-1 modifiant le règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

287-17

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT N° 1006-99-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1006-99 RELATIF AUX CHIENS ET AUTRES ANIMAUX**

Il est procédé à la présentation du projet de *Règlement n° 1006-99-4 modifiant le règlement n° 1006-99* dont une copie a été remise aux membres du conseil municipal. Ce règlement vise à introduire les règles applicables aux usagers du nouveau parc canin.

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 1006-99-4 modifiant le règlement n° 1006-99 relatif aux chiens et autres animaux*.

288-17

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT N° 1008-09-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1008-09 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est procédé à la présentation du projet de Règlement n° 1008-09-6 modifiant le règlement n° 1008-09 dont une copie a été remise aux membres du conseil municipal. Ce règlement vise à interdire le stationnement sur le boulevard Georges-Gagné Sud entre la montée des Bouleaux et la rue Cusson, côté ouest.

AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 1008-09-6 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique*.

289-17

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 902-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 902 DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À UNE RUE SANS ISSUE DE TYPE TÊTE-DE-PIPE**

AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 902-2 modifiant l'article 48 du règlement de lotissement n° 902 relativement aux dispositions applicables à une rue sans issue de type tête-de-pipe*. Ce règlement vise à modifier l'article 48 afin d'augmenter à 600 mètres la longueur maximale pour une rue sans issue de type *tête-de-pipe*.

290-17

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 904-5 MODIFIANT L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904**

AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 904-5 modifiant l'article 16 du règlement n° 904 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*. Ce règlement modifie le délai, passant de 12 à 24 mois, pour présenter une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation suite à l'approbation du Conseil.

291-17

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 908-1 MODIFIANT L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES N° 908**

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 908-1 modifiant l'article 17 du règlement n° 908 sur les dérogations mineures*. Ce règlement modifie le délai de validité d'une résolution du Conseil qui accorde une dérogation mineure. Il passe de 18 mois à 24 mois.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**292-17**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 902-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 902 DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À UNE RUE SANS ISSUE DE TYPE TÊTE-DE-PIPE**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de *Règlement n° 902-2 modifiant le règlement de lotissement n° 902*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

D'adopter le Projet de règlement n° 902-2 intitulé : *Règlement modifiant l'article 48 du règlement de lotissement n° 902 relativement aux dispositions applicables à une rue sans issue de type tête-de-pipe*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**293-17**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 904-5 MODIFIANT L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de *Règlement n° 904-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

D'adopter le Projet de règlement n° 904-5 intitulé : *Règlement modifiant l'article 16 du règlement n° 904 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**294-17**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 908-1 MODIFIANT L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES N° 908**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de *Règlement n° 908-1 modifiant l'article 17 du règlement sur les dérogations mineures n° 908*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

D'adopter le Projet de règlement n° 908-1 intitulé : *Règlement modifiant l'article 17 du règlement n° 908 sur les dérogations mineures*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**295-17**

**ADOPTION - RÈGLEMENT N° 900-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME N° 900 POUR FINS DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT N° 170 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT que suite à un avis préliminaire de la MRC de Roussillon, des corrections ont été apportées au Règlement n° 900-1;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu, dans le délai requis, une copie du *Règlement n° 900-1* et qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE la résolution n° 146-17 du 9 mai 2017 soit abrogée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal adopte, avec changement, le Règlement n° 900-1 intitulé: *Règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme n° 900 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

296-17

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 POUR FINS DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT N° 170 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT que suite à un avis préliminaire de la MRC de Roussillon, des corrections ont été apportées au Règlement n° 901-12;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu, dans le délai requis, une copie du *Règlement n° 901-12* et qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE la résolution n° 147-17 du 9 mai 2017 soit abrogée;

QUE le conseil municipal adopte, avec changement, le Règlement n° 901-12 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

297-17

### **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 901-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 RELATIVEMENT AUX ZONES I-412, I-414, I-415, I-418, À LA CRÉATION DE LA ZONE I-426 ET À L'AJOUT DE LA SECTION 13.1**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu, dans le délai requis, une copie du *Règlement n° 901-7* et qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte, avec changement, le Règlement n° 901-7 intitulé: *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à modifier les limites et les dispositions applicables aux zones I-412, I-414, I-415 et I-418; créer la nouvelle zone industrielle I-426 ainsi que les usages et normes s'y rapportant et ajouter la nouvelle section 13.1 applicable aux zones I-412, I-415, I-418 et I-426.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

298-17

### **PAIEMENT À LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE DU DÉCOMPTE N° 13 POUR L'ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU**

CONSIDÉRANT le contrat attribué à Les Compteurs Lecomte ltée lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2016, résolution n° 304-16.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 47003 d'une somme de 9 212,54 \$, taxes incluses, à Les Compteurs Lecomte ltée, pour la fourniture de compteurs d'eau et la certification de leur installation.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-412-06-725, règlement d'emprunt n° 650.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-117 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

299-17

### ADOPTION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDE ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à un appel d'offres pour services professionnels pour l'étude et l'optimisation du fonctionnement des stations de pompage;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter un système de pondération et d'évaluation des offres lors de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels de plus de 25 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la grille de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels suivante :

| CRITÈRES  | POINTAGE    |
|---|-------------|
| <b>Compréhension du mandat</b>  | /25         |
| <b>Méthodologie</b>   | /25         |
| <b>Qualification et expérience du soumissionnaire</b><br>- Système d'assurance qualité et contrôle des budgets (5 pts);<br>- Réalisation de projets comparables (cinq projets dans les huit dernières années) (20 pts)  | /25         |
| <b>Qualification et expérience du chargé de projet et de son équipe et qualité de l'offre de service</b><br>- Réalisation de projets comparables par le chargé de projet (cinq projets) (5 pts);<br>- Années d'expérience du chargé de projet (5 pts);<br>- Composition de l'équipe et de l'équipe de relève (5 pts);<br>- Années d'expérience cumulatives de l'équipe chargée du projet (5 pts);<br>- Qualité générale de l'offre de service (5 pts) | /25         |
| <b>POINTAGE INTÉIMAIRE</b>  | <b>/100</b> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**300-17**

### **OCTROI DE CONTRAT À NORDMEC CONSTRUCTION INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE LECTURE DE DONNÉES DE DÉBORDEMENT DES OUVRAGES DE SURVERSE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'équipements de lecture de données des ouvrages de surverse et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

| <b>Soumissionnaire</b>    | <b>Montant<br/>(taxes incluses)</b> |
|---------------------------|-------------------------------------|
| Nordmec Construction inc. | 74 073,80 \$                        |
| Filtrum inc.              | 147 053,03 \$                       |

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Nordmec Construction inc. pour la somme de 74 073,80 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal octroie le contrat à Nordmec Construction inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de lecture des données des ouvrages de surverse pour la somme de 74 073,80 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-415-49-711, règlement d'emprunt n° 667.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-118 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**301-17**

### **RÉCLAMATION DE M. LUC GENEST - REMBOURSEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PUBLIQUE D'ÉGOUT SANITAIRE AU 154, RUE PRINCIPALE SUD**

CONSIDÉRANT la réclamation de M. Luc Genest relativement à un blocage d'égout sanitaire au 154, rue Principale Sud.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal rembourse une somme de 3 500 \$ à M. Luc Genest en règlement final de la réclamation pour les travaux de remplacement de la conduite d'égout sanitaire située dans l'emprise de la Ville.

QUE le conseil municipal autorise la greffière ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville la transaction à intervenir entre les parties.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-120 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**302-17**

### **PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À BÉLANGER SAUVÉ**

Il est proposé par M<sup>me</sup> et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires de 11 048,59 \$, incluant les taxes et débours, à Bélanger Sauvé pour services professionnels rendus dans les différents dossiers pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 30 juin 2017.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-121 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**303-17**

### **AUTORISATION AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE À PRENDRE LES PROCÉDURES NÉCESSAIRES EN RECOUVREMENT DE CRÉANCE DANS LE DOSSIER 62926**

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les employés du Service des affaires juridiques et du greffe, habilités en vertu de la *Loi sur le Barreau*, à prendre les procédures nécessaires en première instance au nom de la Ville pour recouvrer les sommes dues en vertu du règlement n° 615-11 dans le dossier numéro 62926 et, s'il y a lieu, d'autoriser ces employés à négocier et à conclure une entente de règlement à l'amiable dans ce dossier.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-129 attestant qu'il y avait des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

**304-17**

### **DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME SUPRA LOCAL - ESCADRON 783 ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*, tout organisme qui désire être reconnu par la Ville et avoir accès au soutien doit faire une demande avec le formulaire prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT la réception de la demande de l'Escadron 783 Roussillon (Cadets de l'air).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal reconnait l'Escadron 783 Roussillon comme organisme supra local sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**305-17**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT À LES ENSEIGNES PERFECTION INC. - FOURNITURE DE PANNEAUX SIGNALÉTIQUES ET DE BANCS D'EXTÉRIEUR**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres public pour la fabrication, la fourniture et l'installation de 11 enseignes pour les différents parcs de la Ville, comprenant le parc canin, et de 2 bancs pour le parc canin et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

| <b>Soumissionnaire</b>        | <b>Montant<br/>(taxes incluses)</b> |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| Les Enseignes Perfection inc. | 93 365,45 \$                        |
| Signalisation SAIC inc.       | 99 767,34 \$                        |

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Les Enseignes Perfection inc. pour la somme 93 365,45 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal attribue le contrat à Les Enseignes Perfection inc. pour la fourniture d'enseignes de parc et de bancs d'extérieur pour la somme de 93 365,45 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-122 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**306-17**

### **PAIEMENT N°1 À PAYSAGISTE ARF - CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER ET PLANTATION 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE Paysagiste ARF a présenté une facture pour services rendus dans le cadre du contrat d'entretien paysager et plantation, années 2017-2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture 17-1317 d'une somme de 23 585,96 \$ à Paysagiste ARF;

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-119 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**307-17**

### **EMBAUCHE - PRÉPOSÉE À LA TRÉSORERIE ET À LA RÉCEPTION SURNUMÉRAIRE**

CONSIDÉRANT que dans le but de répondre aux besoins du Service de la trésorerie pour effectuer le remplacement lors d'absences des préposées à la trésorerie et à la réception pour une période de deux semaines, la Ville s'est entendue avec le Syndicat des employés cols blancs, section locale 298 (FTQ) pour procéder à l'embauche d'une personne à titre de préposée à la trésorerie et à la réception surnuméraire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Gabriela Mejiah Hernandez à titre de préposée à la trésorerie et à la réception surnuméraire pour la période du 17 au 28 juillet 2017, conformément à la convention collective des employés cols blancs.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-123 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**308-17**

### **EMBAUCHE - ADJOINTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE**

CONSIDÉRANT que le poste d'adjointe administrative polyvalente est devenu vacant suite à la nomination de M<sup>me</sup> Muriel Fontalirant à titre d'adjointe administrative au Service technique et travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Lyne Goyette à titre d'adjointe administrative polyvalente en date du 31 juillet 2017 conformément à la convention collective actuellement en vigueur des employés cols blancs.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-124 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**309-17**

### **EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT la démission de M. Martin Deschambault, embauché à titre de préposé aux loisirs pour la saison estivale 2017, ainsi qu'une réduction des heures de disponibilité de trois préposés aux loisirs, nous devons procéder à l'embauche de personnel à titre de préposé aux loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Arianne Fleury et M. Zacharie Faucher à titre de préposé aux loisirs pour la saison estivale 2017, selon un horaire variable de 0 à 40 heures par semaine, pour la période débutant le ou vers le 2 août et se terminant le ou vers le 10 septembre 2017, et ce, aux conditions prévues à la convention collective des employés cols bleus de classification préposé aux loisirs.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-125 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**310-17**

### **PAIEMENT À EXCAVATION JONDA INC. DU DÉCOMPTE N° 1 POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE L'HARMONIE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 mai 2017, le conseil municipal a attribué un contrat à Excavation Jonda inc. pour des travaux d'infrastructures sur la nouvelle rue de l'Harmonie, résolution n° 183-17.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 1 à Excavation Jonda inc. d'une somme de 560 606,01 \$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures réalisés sur la rue de l'Harmonie.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-67-711, règlement d'emprunt n° 665.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-126 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**311-17**

### **AMÉNAGEMENT DE STATION POUR VÉLO - AUTORISATION DE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE PARC**

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a procédé à l'achat d'une station de réparation de vélo qui sera installée aux abords de la piste cyclable qui longe le boulevard Marie-Victorin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approprie une somme de 35 000 \$ du fonds de parc pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une station de vélo.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds de parc, poste budgétaire n° 22-355-01-725.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-127 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **312-17 VENTE DE LA RÉTROCAVEUSE JOHN DEERE, 310SL, 2017 - REJET DES SOUMISSIONS**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues et ouvertes le 20 juillet 2017 suite à l'appel d'offres public pour la vente de la rétrocaveuse John Deere, modèle 310SL, année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **313-17 LISTE DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2017**

Il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de juillet 2017 totalisant une somme de 265 168,93 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-115 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **314-17 RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 16556 à 16698 inclusivement d'une somme de 801 242,28 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 33 137,03 \$, pour la période du 23 juin au 24 juillet 2017, pour un total de 834 379,31 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 25 juillet 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-116 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE**

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 21 juin au 24 juillet 2017.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS**

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 21 juin au 24 juillet 2017.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 133, RUE DULUDE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

315-17

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 133, RUE DULUDE

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée pour le 133, rue Dulude concerne l'aménagement d'un logement accessoire dans le cadre de l'agrandissement projeté du bâtiment principal et vise à permettre que le logement accessoire ait une superficie de 93,65 m<sup>2</sup>, ainsi que deux chambres à coucher au lieu d'une seule;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 63-17 adoptée le 18 juillet 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 133, rue Dulude concernant l'aménagement d'un logement accessoire dans le cadre de l'agrandissement projeté du bâtiment principal suivant le plan n° 63-17-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - FUTUR 22, RUE PRINCIPALE SUD

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

316-17

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - FUTUR 22, RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par la firme d'architecture Forme Studio Architectes, mandataire de Société en commandite Monette-Socam, propriétaire, pour le futur 22, rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne la construction d'un bâtiment principal multifamilial sur les lots 4 686 370 à 4 686 372, 4 686 374 et 4 686 375 et vise à:

- Autoriser la construction de balcons dont la superficie varierait de 5,59 m<sup>2</sup> à 27,26 m<sup>2</sup>;
- Autoriser des allées d'accès au stationnement souterrain dont la pente varierait de 10 % à 20 %;
- Autoriser la construction du bâtiment principal projeté;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 56-17 adoptée le 18 juillet 2017, est favorable à cette demande.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le futur 22, rue Principale Sud visant à permettre la construction d'un bâtiment principal multifamilial suivant les plans n<sup>os</sup> 56-17-01 à 56-17-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**317-17**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE - FUTUR 22 RUE PRINCIPALE SUD / PIIA DE LA ZONE H-210**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle déposée par la firme d'architecture Forme Studio Architectes, mandataire de Société en commandite Monette-Socam, propriétaire pour le futur 22, rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 57-17 adoptée le 18 juillet 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de projet de construction d'un bâtiment principal multifamilial dans le cadre d'un PIIA de la zone H-210 qui sera situé au 22, rue Principale Sud (plan n° 57-17-02).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**318-17**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE - 32, 2E AVENUE / PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES**

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 32, 2<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de l'auvent au-dessus de l'entrée principale par une toiture permanente avec bardeau d'asphalte et remplacement des poteaux et garde-corps en aluminium de couleur blanche;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 59-17 adoptée le 18 juillet 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que présenté suivant le plan n° 59-17-02 pour la propriété sise au 32, 2<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**319-17**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE - 4, RUE DEMERS / PIIA DE LA ZONE H-321**

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'approbation d'un projet de construction d'un bâtiment principal sur le lot 2 428 025 (4, rue Demers) dans le cadre d'un PIIA de la zone H-321;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 62-17 adoptée le 18 juillet 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal accepte la demande de projet de construction résidentielle pour le 4, rue Demers (lot 2 428 025) tel que présenté suivant les plans n<sup>os</sup> 62-17-01 à 62-17-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**320-17**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE - 10, RUE INDUSTRIELLE / PIIA DE LA ZONE I-405**

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment situé au 10, rue Industrielle dans le cadre d'un PIIA de la zone I-404;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout de deux fenêtres donnant sur le chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 61-17 adoptée le 18 juillet 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de projet de rénovation extérieure du bâtiment situé au 10, rue Industrielle, tel que présenté suivant les plans n<sup>os</sup> 61-17-01 à 61-17-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**321-17**

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 53, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD / PIIA DE LA ZONE C-202**

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'approbation d'un projet d'affichage pour la place d'affaires Michelin Firme Comptable inc. située au 53, boulevard Georges-Gagné Sud dans le cadre d'un PIIA de la zone C-202;

CONSIDÉRANT que le projet implique l'installation d'une nouvelle enseigne attachée au bâtiment, sur le mur de façade avant, ainsi qu'une nouvelle enseigne détachée en cour avant, le long du boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 60-17 adoptée le 18 juillet 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de projet d'affichage pour le 53, boulevard Georges-Gagné Sud, conditionnellement à ce que l'enseigne de rue ne soit pas installée avant la réfection du boulevard Georges-Gagné Sud (plans n<sup>os</sup> 60-17-03 et 60-17-04).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**322-17**

### **REFUS D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 10-B, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD / PIIA DE LA ZONE C-215**

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-215 pour la place d'affaires située au 10-B, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout d'un affichage sur vitrage réalisé à l'intérieur de six fenêtres;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 58-17 adoptée le 18 juillet 2017, est défavorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal refuse le projet d'affichage tel que présenté pour la place d'affaires située au 10-B, boulevard Georges-Gagné Sud (plans n<sup>os</sup> 58-17-02 à 58-17-04).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

323-17

### **PARTICIPATION À LA FORMATION - ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : NOS CCU SONT-ILS À JOUR ?**

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise d'urbanisme offre une formation pour renseigner les Comités consultatifs d'urbanisme sur les possibilités de tirer profit des zones de contraintes que le territoire subit par l'environnement actuel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre, conseillère municipale, et M. Steve Iris, président du Comité consultatif d'urbanisme, à une formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme sur les Zones de contraintes naturelles et aménagement du territoire au coût de 235 \$ par participant, plus taxes, qui se tiendra le 30 septembre 2017 à Nicolet et à payer leurs frais de déplacement, de séjour et de repas à cette occasion.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-08-128 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle, s'ils le désirent, sur différents points d'informations.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance. Quatre personnes sont présentes dans le public.

324-17

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Antoine Banville, greffier adjoint